PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 09 janvier 2023 à 20h00 – Salle du conseil-

Nombre de membres : afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – présents : 10 – représentés : 0 – absents/excusés : 5

<u>Présents</u>: Mesdames, Régine BARDIN et Dominique OKROGLIC, et Véronique MANUEL; Messieurs, Jeoffrey ARGENSON, Jean-Yves CAMACHO, Christophe FABRE, Alain FOX-DIT-GIRARD, Marcel GIRAUD-BILLOUD, Lionel NOËL et Robert TARQUIN.

<u>Absents et/ou excusés</u> : Mesdames Amélie GOUTAGNY et Laurence LECUYER-HOYAUX ; Messieurs, Nicolas ANTIQ, Frédéric GARINO et Jean-François GARCIN.

Régine BARDIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : le 02 janvier 2023

La séance est déclarée ouverte à 20h00, sous la présidence de Dominique OKROGLIC. Mme la Maire souhaite la bonne année à tous les élus.

Ordre du jour du Conseil Municipal:

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 décembre 2022
- 2. Décision modificative n°4 Budget Général
- 3. Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2022 :

Madame la Maire soumet le procès-verbal du dernier Conseil Municipal. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

La Maire ajoute que Mr Garcin s'occupe du PowerPoint pour la cérémonie des vœux, le vendredi 27/01/2023 à 18h00, à la salle des fêtes.

Pour les jeux extérieurs, demander d'autres devis et se renseigner pour les subventions possibles.

DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET GENERAL 2022

Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice 2022, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal afin de pouvoir mandater les dernières dépenses de fonctionnement 2022 :

Section de fonctionnement

DEPENSES			
Chapitre 011	6042 achats prestations de services	+ 304 €	
Chapitre 012	6411 Personnel titulaire	+ 100 €	

Chapitre 66	66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 51 €
Chapitre 65	658821 Secours d'urgence	- 455 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de Madame le Maire dans les conditions ci-dessus exposées.

Questions diverses:

- Plans AMASA pour le réfectoire / MAM:

Pour la rénovation de la grange Jaubert, l'architecte propose d'utiliser une méthode de bloc en bois à intégrer dans la structure déjà existante. Cette technique est moins chère et apporte une meilleure isolation. Mme la Maire expose les plans proposés via le grand écran de la salle du conseil. La MAM sera en bas du bâtiment et le réfectoire au-dessus. La charpente d'origine est en bon état et sera conservée. L'avantage des blocs est qu'il n'y aura pas besoin de reisoler le toit. Une réunion commission travaux sera prochainement proposée pour rencontrer l'architecte d'AMASA pour pouvoir échanger d'un point de vue plus technique.

Mr Fabre souhaiterait savoir si c'est possible de voir une réalisation avec cette technique. Mme Cohard soumet que le DOJO à Craplet est peut-être fait avec cette méthode.

Le projet est validé par le conseil municipal à l'unanimité.

- 1er étage mairie :

Mme la Maire après concertation avec Mr Manuel J-P confirme qu'il pourra effectuer les faux-plafonds du 1^{er} étage de la mairie. Mr Argenson va faire un point avec Christophe Sonza pour lister les travaux qui peuvent être effectués par les employés communaux. La toiture est la première étape à réaliser.

- Bulletin Municipal 2022:

Mme Bardin souhaite que le numéro d'urgence d'eau potable d'Odalp (24h/24h) le 06.69.329.328 soit rajouté au bulletin municipal (BM).

Il est envisagé de l'éditer en 200 exemplaires, à confirmer avec le listing de l'adressage. Mme Okroglic demande aux élus de vérifier et de donner leurs avis d'ici vendredi, sur le BM exposé lors de ce conseil et qui a été également envoyé par mail cet après-midi.

- Tour de table :

<u>Vœux 2023</u>: Mme la Maire rappelle que la visite trimestrielle de Mr le Sous-Préfet sera le mercredi 18/01/2023 à 17h45.

Elle se rendra à Digne aux vœux du Préfet le jeudi 12 janvier 2023.

<u>Budget communal</u>: La taxe foncière va certainement augmenter suite à la suppression de la taxe d'habitation et de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (moins 4000 euros).

Par contre les prêts de la commune vont diminuer en 2023.

<u>Aérodrome</u>: Mme Okroglic va se renseigner auprès du Sous-Préfet concernant la réglementation de l'aérodrome pour tenir un fichier de vols avec l'identité des personnes (conducteur et passager(s)), le trajet, l'heure de départ et d'arrivée.

Food truck: Le directeur de Casino a appelé la mairie pour signaler la présence d'un Food truck sur du communal entre la Samse et le chalet de location de skis de Mr Teissier. La sous-préfecture a indiqué qu'il n'y avait pas d'autorisation à déposer auprès de la mairie. Il doit juste être en règle pour sa licence de vente à consommer et respecter les normes d'hygiène ainsi qu'avoir l'autorisation du propriétaire du terrain. Car après vérification il SE situe sur la parcelle de Mr Teissier et non pas sur du communal.

Mr Camacho soumet l'idée de se renseigner à la mairie d'Uvernet pour la réglementation car

Mr Camacho soumet l'idée de se renseigner à la mairie d'Uvernet pour la réglementation car ils en ont sur leur commune.

<u>Téléphonie</u>: B-Contact a déjà déposé un devis pour la téléphonie dans le but de changer d'opérateur. Un autre devis a été demandé à Ubaye Tech.

La séance est levée à 21h20.

Mme la Maire, Dominique OKROGLIC

KROGLIC

